

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION N° 17
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

| Nombre de membres | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Afférents Au Conseil Municipal | En Exercice |
| 19 | 19 |
| Présents | Qui ont Pris part Au vote |
| 18 | 19 |

L'an deux mille vingt et le dix décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer Pierre Clavel (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation
04/12/2020

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Vanessa GONZALVO (procuration à Karine PERROTIN)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
DETR 2021**

**TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET DE
SECURISATION DE
VOIRIE**

**TRAVERSEE DU
VILLAGE RD 18**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23 janvier 2020, concernant la demande de DETR pour les travaux de voirie. Les travaux ayant été retardés en raison de la crise sanitaire, les services de la Préfecture ont prévenu que le projet serait étudié dans le cadre de la DETR 2021.

De plus, suite aux réunions avec le maître d'œuvre et la DDTM, certaines modifications ont été apportées, ayant des répercussions sur le montant des travaux.

Le nouveau chiffrage de la Tranche 1 passe donc de 539 895 € HT à 549 387 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre).

Il est donc nécessaire de revoir le plan de financement, comme suit :

TRANCHE 1

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 549 387 € HT

Plan de financement :

| Département | DETR | Région | Nîmes Métropole | Auto-financement |
|-------------|--------------|----------|-----------------|------------------|
| 199 977 € | 104 383,50 € | 58 235 € | 76 914,10 € | 109 877,40 € |
| 36,4 % | 19 % | 10,6 % | 14 % | 20 % |

TRANCHE 2

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 604 512 € HT

Plan de financement :

| Département | DETR | Région | Nîmes Métropole | Auto-financement |
|--------------|--------------|-------------|-----------------|------------------|
| 220 042,40 € | 114 857,30 € | 64 078,30 € | 84 631,60 € | 120 902,40 € |
| 36,40 % | 19 % | 10,6 % | 14 % | 20 % |

TOTAL PROJET (TRANCHES 1 ET 2)

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : **1 153 899 € HT**

Plan de financement :

| Département | DETR | Région | Nîmes Métropole | Auto-financement |
|--------------|--------------|--------------|-----------------|------------------|
| 420 019,40 € | 219 240,80 € | 122 313,30 € | 161 545,70 € | 230 779,80 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve les nouveaux plans de financement prévisionnel par tranche et global ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à déposer les pièces modificatives du dossier de demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour la première tranche des travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20201210-DE17-101220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

